



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 31 mai 2013

10192/13

**CORDROGUE 40
COAFR 167
COSI 71
GENVAL 29**

NOTE

de la: Présidence française du Groupe de Dublin
au: Groupe de Dublin
n° doc. préc.: 14683/2/12 CORDROGUE 66 COAFR 312 COSI 84 GENVAL 72
Objet: Rapport régional Afrique occidentale

1. Situation générale en matière de trafic et de consommation de drogue en Afrique de l'Ouest

1.1 L'Afrique de l'Ouest est essentiellement une région de transit des drogues.

Le marché-cible de la cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest est essentiellement l'Europe de l'Ouest. Les principaux marchés européens de destination de la cocaïne y sont le Royaume Uni, l'Espagne, l'Italie, la France et l'Allemagne où se concentrent plus des trois quarts des consommateurs de cocaïne d'Europe. Selon le dernier rapport de l'ONUDC (Criminalité organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces, daté de février 2013), la cocaïne pure destinée à l'Europe et transitant par l'Afrique de l'Ouest s'évaluerait désormais à 18 tonnes représentant une valeur de 1,25 milliard USD, contre 47 tonnes en 2007. Mais bien que l'Afrique de l'Ouest soit devenue un acteur majeur et une plaque tournante dans le trafic international de cocaïne, les saisies globales opérées dans cette région ne reflètent pas la réalité du trafic et demeurent, le plus souvent, marginales et en baisse.

Ce trafic résulte de la convergence des intérêts de groupes criminels sud-américains (essentiellement colombiens et vénézuéliens), de groupes d'Afrique de l'Ouest (principalement nigérians et guinéens) et de groupes européens.

Des pays comme le Nigeria, mais aussi le Mali, sont en outre très fortement soupçonnés de produire, des quantités de plus en plus importantes de drogues de synthèse de type méthamphétamine dans des laboratoires clandestins, avec pour principale destination les marchés asiatiques (Inde : Mumbai, Philippines, Thaïlande : Bangkok, Singapour, Japon) via notamment l'aéroport de Cotonou où les saisies de cette drogue y dépassent celles de la cocaïne. Une nouvelle tendance d'exportation de la méthamphétamine vers l'Europe est observée au Bénin.

La route africaine de l'héroïne prend sa source en Afghanistan, traverse le continent d'Est en Ouest via l'Ethiopie ou le Soudan, pour se terminer dans la zone d'échanges sahélienne. Elle emprunte désormais la Côte d'Ivoire et le Bénin qui sont devenus des alternatives aux routes plus traditionnelles de l'héroïne, comme en témoignent les saisies réalisées ces derniers mois au détriment du Ghana qui n'a plus enregistré de saisie d'héroïne depuis juin 2012.

Enfin, la résine de cannabis en provenance du rif marocain traverse la Mauritanie, le Nord-Mali et le Nord-Niger pour aller vers l'Egypte et la Libye ou bien transite par la Mauritanie pour atteindre les pays de la péninsule arabique (via le Tchad et le Soudan).

De surcroît, plusieurs pays de la sous-région sont également producteurs de cannabis, majoritairement consommé localement.

1.2 La façade occidentale du continent africain reste la zone privilégiée de destination et de stockage de la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud.

Le Brésil, la Bolivie et le Venezuela sont aujourd'hui particulièrement actifs dans l'expédition de la cocaïne transbordée au Cap Vert, comme en témoigne la récente saisie en mars 2013 de 2 tonnes de cocaïne au large de cet archipel, et sur le littoral s'étendant du Sénégal à l'ensemble du golfe de Guinée (Ghana, Togo, Bénin, Nigéria). Les trafiquants réexpécient les stupéfiants en privilégiant le vecteur aérien (passagers essentiellement), la voie maritime (fret par porte conteneurs et transport par voiliers), et enfin la route terrestre via le Sahel.

1.3 Jusqu'à l'opération Serval, lancée en janvier 2013 par la France, le Mali était devenu un important pays de transit pour l'acheminement de la cocaïne et du cannabis vers l'Europe.

Des tractations entre les intermédiaires criminels et les grossistes européens avaient régulièrement lieu dans le nord du pays, zone traditionnelle de contrebande. La voie routière, en particulier les camions de marchandises, était la plus fréquemment utilisée pour le convoyage de la drogue, mais l'utilisation d'avions, parfois directement en provenance d'Amérique du Sud, avait également été observée¹.

1.4 La coexistence de mouvements terroristes et de réseaux de traquants de drogue est particulièrement préoccupante pour la sécurité et la stabilité de l'Afrique de l'Ouest.

La crise au Nord-Mali a révélé l'émergence d'alliances d'opportunité entre narcotraquants, qui cherchaient à protéger et à faire prospérer leurs trafics, et certains groupes terroristes. Dans certains cas, il s'agissait de simples cohabitations dans une même zone ; dans d'autres, les groupes terroristes se finançaient avec l'argent de la drogue (en prélevant notamment des « dîmes » sur les convois des narcotraquants).

Si l'opération Serval a considérablement affaibli les groupes terroristes opérant au Mali (AQMI, MUJAO, Ansar Eddine) et de ce fait, largement perturbé les trafics de tous genres, le narcotrafic demeure une menace réelle pour la sécurité et la stabilité du Mali et de la région.

1.5 Narco-Etat : un facteur de déstabilisation supplémentaire.

La Guinée Bissao est marquée par une succession de coups d'État, une instabilité politique et une mauvaise gouvernance récurrente, elle est devenue un narco-Etat et l'un des pôles principaux du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest. Les cartels colombiens sont largement impliqués dans ce trafic, bénéficiant du soutien de personnalités civiles et militaires locales qui ont contribué à leur implantation ainsi qu'à leur impunité. Le chef d'état major de la Marine de Guinée Bissao a été arrêté au large du Cap-Vert et est poursuivi aux Etats-Unis notamment pour trafic de cocaïne.

¹ Pour mémoire, affaire dite du « Boeing Air cocaïne » : avion qui aurait décollé du Venezuela et avait été retrouvé calciné au Nord-Mali en octobre 2009 après avoir livré une cargaison de cocaïne.

Le chef d'état major des Armées a été publiquement désigné comme facilitateur des réseaux du crime organisé et du trafic de drogue. La situation est actuellement complexe dans un contexte changeant où l'on peut espérer à terme une amélioration de la situation du pays. Le gouvernement de transition a pour mandat d'organiser les prochaines élections, avec l'appui du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ramos Horta, qui travaille à cette fin. La communauté internationale, préoccupée par la situation actuelle, réfléchit actuellement à la façon dont la lutte contre la drogue et la criminalité organisée pourrait être renforcée en Guinée-Bissao.

1.6 La consommation de drogues augmente en Afrique de l'Ouest.

Même si elle apparaît en constante progression (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana...), quel que soit le type de drogue, et pose de réels problèmes de santé publique, notamment chez les jeunes gens, la demande intérieure et la consommation locale paraissent encore marginales mais force est de constater que les pays d'Afrique de l'Ouest ne disposent ni de données précises, ni de statistiques fiables ni d'observatoires pour juger des tendances et des évolutions en matière de consommation.

2. Les besoins opérationnels exprimés

Compte tenu du faible taux d'équipement des services répressifs, de leurs besoins importants en terme de formation, de l'ampleur des frontières maritimes, aériennes et terrestres à surveiller, du peu de contrôles exercés et des capacités insuffisantes de la chaîne judiciaire pénale, les besoins exprimés par les membres des Mini-groupes sont identiques. Ces groupes constatent que le travail entrepris doit s'inscrire dans la durée et notent que pouvoir satisfaire les attentes des services répressifs uest-africains en matière de formation et d'attribution de moyens, est un moyen des les mobiliser et de les motiver dans leur mission.

En outre, les comptes rendus des mini-groupes insistent sur la nécessité d'une volonté sur le long terme des autorités étatiques de faire de la lutte contre la drogue une priorité. La Guinée s'est engagée dans cette voie. Les membres du Mini-groupe de Cotonou ont remis au Président de la République la déclaration commune rédigée le 17 septembre 2012 et appelant les autorités béninoises à rendre prioritaires et effectives les initiatives prises en faveur de la lutte contre la drogue.

Les bonnes pratiques doivent être encouragées et partagées. Les exemples fournis par certains pays devraient être dupliqués. Le Ghana a su développer de bonnes méthodes de travail.

Elles sont basées sur la mutualisation des compétences des services de lutte contre la drogue et de renseignement, sur le ciblage de marchandises ou personnes de provenances ou destinations sensibles et l'amélioration de la coopération opérationnelle bilatérale entre les pays de la sous-région grâce aux informations transmises par la plateforme internationale des officiers de liaison anti-drogue (*ILU*).

Le Ghana s'est par ailleurs engagé dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme pour répondre aux standards internationaux législatifs et structurels édictés par le GAFI (Groupe d'action financière). Ainsi, en février 2013, le pays, ayant mis un terme à ses défaillances stratégiques en matière de lutte contre les flux financiers illicites, a pu quitter le processus de surveillance du GAFI.

La coopération régionale et internationale est primordiale.

Elle est un élément indispensable pour faire face à l'ampleur des trafics et mener efficacement des interceptions en mer, comme celle effectuée par la Marine espagnole agissant sur renseignements britannique et portugais, sur une cargaison de 2 tonnes de cocaïne destinée au Portugal (au large du Cap-Vert).

Elle doit s'exercer dans un contexte d'adaptation permanente des procédés de dissimulation et des modes opératoires utilisés par les trafiquants, comme en témoignent d'une part, les saisies en Amérique du Sud et à destination du Bénin, de 327 kg de cocaïne dans un conteneur de savons en poudre en novembre 2012 et de 121,5 kg de cocaïne liquide dans des boîtes de conserve et, d'autre part, la professionnalisation accrue des passeurs qui, pour augmenter leurs profits, exportent et importent à la fois des produits de différente nature (méthamphétamines transportées hors d'Afrique de l'Ouest et héroïne acheminée vers l'Afrique de l'Ouest).

Elle doit en permanence tenir compte des routes d'acheminement des drogues et des implantations des grandes infrastructures de transport ou de transbordement. A cet égard, les ports et aéroports devraient être mieux surveillés. Par exemple, on ne peut que constater l'absence de saisie de cocaïne dans le port d'Abidjan où transitent des conteneurs en provenance d'Amérique du Sud.

3. Les initiatives régionales et multilatérales pour lutter contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest

Le FSP ALCAO (Fonds de solidarité prioritaire « Appui à la lutte contre la cocaïne en Afrique de l’Ouest »), mis en place par la France, fédère actuellement la Guinée, la Mauritanie, le Bénin, le Togo, le Sénégal, la Côte d’Ivoire et désormais le Cap-Vert, et a vocation à s’étendre à d’autres pays de la région manifestant une volonté politique forte. Il a trois objectifs : 1) renforcement structurel du dispositif de lutte contre le trafic de cocaïne, 2) renforcement des capacités des services d’investigation, 3) amélioration de la coopération régionale et internationale. Lancé en octobre 2012 à Conakry, sa mise en œuvre effective a débuté en 2013. Le prochain séminaire régional de formation aux techniques d’audition aura lieu à Lomé (Togo) courant en juin 2013 et les ateliers s’adresseront aux douaniers, gendarmes/policiers et magistrats. Outre les formations à visée pratique et opérationnelle, le FSP contribue à l’achat d’équipements indispensables à l’action des services de terrain.

L’objectif recherché à travers l’exemple de ce projet mobilisateur est de ne pas superposer les initiatives mais de prendre en compte ce qui est effectué par ailleurs pour une complémentarité et une meilleure synergie et efficacité. Ainsi, dans le cadre du FSP JUSSEC initié en 2009 (Fonds de solidarité prioritaire « Justice et Sécurité en zone sahélo-saharienne») qui a pour finalité de renforcer les capacités des Etats de la zone (Mali, Mauritanie, Niger) pour répondre efficacement aux menaces liées au terrorisme et aux grands trafics, se tiendra fin 2013 un séminaire sur l’identification, la saisie et la confiscation des avoirs criminels. Dans ce cadre, le Niger et la Mauritanie, ne faisant pas partie du programme ALCAO, pourront être associés à la formation.

La réunion bailleurs de fonds/CEDEAO programmée début juin 2013 destinée à acter le déblocage du financement nécessaire à la CEDEAO pour la mise en œuvre de son plan d’action de lutte contre la drogue (ou plan de Praïa) révisé. Pour mémoire, l’UE compte abonder ce fonds de 16 millions €. Le trafic de drogue étant transnational, la dynamique régionale en Afrique de l’Ouest obligatoirement impulsée par la CEDEAO, s’avère encore plus d’actualité. La mise en œuvre du plan d’action réactualisé répondra à une double logique d’appropriation de la lutte contre la drogue et de la nécessité pour les pays d’Afrique de l’Ouest de coopérer dans ce cadre précis.

La question du financement de la lutte contre la drogue est cruciale de même que le suivi de la situation en Afrique de l'Ouest pour tenter d'apporter des solutions adaptées et efficaces. La réunion d'experts organisée à Washington, **dans le cadre du Groupe Lyon Rome du G8**, en janvier 2013 a porté sur la lutte contre la drogue en Afrique de l'Ouest avec trois points particuliers :

- 1) repenser et actualiser la stratégie de lutte contre la drogue en Afrique de l'Ouest face à l'instabilité régionale, en particulier les situations de crise au Mali et en Guinée-Bissao,
- 2) intégrer une dimension de lutte contre la corruption dans le plan de Praïa,
- 3) coordonner les efforts des bailleurs de fonds. La question des liens entre le financement du terrorisme et la criminalité organisée a fait plus particulièrement l'objet de discussions en avril, la présidence britannique du G8 faisant de la lutte contre la drogue en Afrique de l'Ouest une de ses priorités. Une réunion d'experts se tiendra à Londres les 4 et 5 juin sur la lutte contre la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

La lutte contre le blanchiment doit également impérativement accompagner la lutte contre les trafics dans la mesure où ceux-ci génèrent des flux financiers illicites réinvestis dans les économies légales et sources de déstabilisation de la région. A cet égard, l'Union européenne a lancé, le 18 mars 2013, un projet de lutte contre le blanchiment (d'un coût de 1,8 million €) ayant pour bénéficiaires le Ghana, le Nigéria, le Sénégal et le Cap-Vert. Ce projet complète et renforce le programme UE «Route de la cocaïne» lancé en 2009 et a pour enjeu de sécuriser l'échange d'informations électroniques et de permettre l'établissement d'une banque de données. Il aidera les autorités répressives à améliorer leurs enquêtes dans les affaires de blanchiment de capitaux et à mieux combattre la criminalité organisée. Il permettra également de renforcer la coopération régionale entre ces pays.

Enfin, l'ONUDC envisageait de mettre en œuvre un programme régional (Mali, Mauritanie, Niger, Burkina-Faso) dont le bureau serait installé à Niamey. L'ONUDC souhaiterait que ce programme soit complémentaire des actions menées par l'Union européenne et les organisations régionales engagées dans la zone et établi en étroite coordination avec les différentes agences onusiennes impliquées (UNOWA, DOMP, DAP notamment).

4. MINI-GROUPE DE DAKAR

Une réunion du Mini groupe local (France, Royaume Uni, Allemagne, Autriche, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique, Roumanie, Italie, Canada, USA, Délégation de l’Union Européenne, ONUDC, UNOWA) a été organisée le 25 avril à l’ambassade de France.

Des informations ont été recueillies au cours de cette rencontre ainsi qu’au près de la plateforme des officiers de liaison (ODL) « drogues » de Dakar. Cette structure, initiée sous présidence française de l’UE au deuxième semestre 2008, rassemble des officiers de liaison français, britannique, portugais, espagnol, italien et sud-africain. Elle tient ses réunions, de périodicité hebdomadaire, dans les locaux de l’ambassade de France. Mise en œuvre en juin 2009, la plateforme reste sans budget de fonctionnement et ne compte que trois ODL réellement « qualifiés » : britannique, italien et français. Les autres participants sont des généralistes assistant à des réunions « drogues ». Elle est cependant une source d’information appréciable, notamment pour l’élaboration d’analyses stratégiques.

La réunion du Mini groupe de Dublin local a été ouverte par une présentation de l’ONUDC sur l’état des trafics et des mesures mises en œuvre par les autorités sénégalaises en matière de prévention et de répression de ces activités criminelles. Cet exposé a été complété par les apports des différents participants.

Les débats soulignent une communauté de vue sur les points suivants :

- Malgré un changement de discours au plus haut niveau de l’Etat, depuis l’élection de Macky SALL à la Présidence de la République en mars 2012 (conscience des dangers de déstabilisation générés par les trafics de cocaïne notamment), les autorités sénégalaises restent insuffisamment impliquées dans la lutte contre les trafics de drogues qui ne sont pas encore, dans les faits, une priorité d’action pour des services de sécurité intérieure toujours focalisés sur les questions d’ordre public.
- Les enquêtes conduites par les services répressifs se limitent, dans la plupart des cas, à l’interpellation de personnes convoyant de l’herbe de cannabis, par voie routière, ou à celle de mules transportant de la cocaïne par voie aérienne, arrestations suivies de saisies. Peu d’investigations sont conduites sur les réseaux de trafiquants.

- En dehors de quelques actions d'affichage (réunions, séminaires), il n'existe pas de réelle politique gouvernementale en matière de réduction de l'offre. Les quelques actions concrètes engagées sont le fait d'ONG ou d'associations de quartier.
- La chaîne pénale reste peu performante et incapable de poursuivre, d'instruire et de juger efficacement les affaires de trafics et de blanchiment de fonds d'origine criminelle.

4.1 Evolution des trafics

Cannabis

Au Sénégal le principal trafic de cannabis demeure celui de l'herbe appelée localement chanvre ou « yamba ». Cette drogue, de mauvaise qualité (nombreuses tiges, graines, faible taux de THC), est produite au Ghana, au Mali ou au sud du pays (Casamance, Siné-Saloum). Les volumes financiers générés par ces trafics sont faibles (drogue à bas coût). Ce marché n'intéresse pas les organisations criminelles d'envergure.

Il est à relever que, depuis quelques mois, de l'herbe de cannabis en provenance du Maroc a fait son apparition au Sénégal (Dakar). De diffusion encore confidentielle, elle est importée par des transporteurs routiers. Cette herbe est de bien meilleure qualité que celle produite localement mais plus chère à l'achat. Il faut y voir un signe de diversification des « stratégies commerciales » de traquants à la recherche de nouveaux marchés. Cette drogue reste nettement moins onéreuse que la résine de cannabis, produit traditionnellement exporté à partir du Maroc, inaccessible à la plupart des consommateurs africains (source plateforme de Dakar, tendance à suivre avec attention).

Cocaïne

Le Sénégal demeure un pays de transit pour la cocaïne, à destination de l'Europe, en provenance d'Amérique du Sud par voie aérienne (petits avions de tourisme dotés de réservoirs additionnels dits « avions kamikazes » se posant en Guinée-Bissao) ou maritime (voiliers, navires de commerce).

La position stratégique de l'Afrique de l'Ouest sur les routes de la cocaïne se confirme comme en attestent d'importantes saisies réalisées récemment dans la sous-région (notamment une prise de 2 tonnes par la marine espagnole, en mars, à bord du navire « Pacifico » au large du Cap-Vert).

Il semble que les arrivées de cocaïne augmentent dans cet archipel ce qui expliquerait l'évolution de son prix dans la sous-région (données relevées en janvier, source plateforme de Dakar) : 14 000 €/kg à Bissao, 9 000 €/kg au Cap-Vert, 9 000 €/kg à Nouadhibou, principal port de Mauritanie.

La consommation de cocaïne ayant sensiblement augmenté au Maroc ces derniers mois, de nouvelles filières d'acheminement de cette drogue d'Afrique de l'Ouest vers le Maghreb pourraient voir le jour (source plateforme de Dakar).

La cocaïne pouvant être achetée aux alentours de 5 500 € le kg au Brésil et trouvant acquéreur jusqu'à 55 000 € le kg en Europe (source plateforme de Dakar), le fractionnement des quantités envoyées par les trafiquants, des zones de production aux lieux de consommation, se développe. Les marges réalisées par les organisations criminelles permettent de rentabiliser de « petits voyages » compliquant la tâche des services répressifs qui doivent faire face à un « *schtroumpfage* » croissant et à des changements constants de routes aériennes.

Il est à porter au crédit du Sénégal que la CAAT (cellule aéroportuaire anti trafics), structure interministérielle (police, gendarmerie, douanes), interpelle à présent régulièrement des « mules » porteuses de cocaïne à l'aéroport international de Dakar. Les arrestations et saisies réalisées par ce service, qui étaient jusque récemment déclenchées sur renseignements fournis par les ODL britannique et français, s'accompagnent aujourd'hui d'affaires faites sur initiative.

4.2 La production

La production locale se résume toujours, quasi exclusivement, à la culture de l'herbe de cannabis (Casamance, Siné-Saloum). Drogue de qualité médiocre, l'herbe sénégalaise est destinée à être consommée sur place. L'insécurité persistant en Casamance, imputable au mouvement séparatiste MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance), ne permet pas une action efficace des services anti-drogue de la police et de la gendarmerie dans cette zone. Il est à noter que l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS) dispose d'une petite antenne à Ziguinchor (sans réelle activité opérationnelle pour le moment).

4.3 Etat des lieux de la consommation

Elle porte encore essentiellement sur l’herbe de cannabis produite en Afrique de l’Ouest. Environ 4 tonnes de cette drogue seraient saisies annuellement au Sénégal. Les statistiques locales sont cependant approximatives et non exhaustives.

Parallèlement, une consommation de cocaïne se développe dans les quartiers huppés de Dakar, notamment dans certains établissements de nuit du quartier des Almadies (environ 20 000 FCFA soit 30 € le gramme) alors que le crack, à l’opposé de la chaîne sociale, a fait son apparition dans les quartiers défavorisés de la capitale (5 000 FCFA, soit 7,50 € le caillou).

4.4 Etat des lieux de la coopération

Coopération bilatérale française

La coopération de la France en matière de sécurité intérieure s’était attachée, au cours des années précédentes, à renforcer les capacités de l’OCRTIS (l’office central pour la répression des trafics illicites de stupéfiants) sénégalais qui est une direction à part entière de la police nationale (formation aux techniques d’enquête, dons de matériels). Ces actions étaient financées par la MILDT (de l’ordre de 60 000 € annuellement jusqu’en 2012).

Concernant le FSP ALCAO (Fonds de solidarité prioritaire « appui à la lutte contre la cocaïne en Afrique de l’Ouest »), l’effort de coopération sera concentré sur des actions de renfort de capacités de la CAAT (cellule aéroportuaire anti trafics). Une action de formation au ciblage (trafiquants, « mules »), en situation de travail (sur le site de l’aéroport) a été mise sur agenda avant la fin du premier semestre (action mutualisée : 1 expert français et 1 expert britannique). Une deuxième action de même type pourrait être envisagée au second semestre.

Autres coopérations

ONUDC : le plan d'action de la CEDEAO, qui avait reçu un financement de 16 millions d'euros en 2009 de la Commission Européenne, devrait voir débuter sa mise en application cette année (opérateur ONUDC tributaire du bénéficiaire). Il faudra le réactualiser. Les premières actions prévues porteront sur la chaîne judiciaire et la réduction de la demande, dans une approche régionale.

L'ONUDC, a également le projet d'un observatoire régional « drogues » au Sahel sur financement de la France.

Espagne : aucune action anti-drogue n'est mise à l'agenda pour l'exercice 2013. La coopération se concentre sur les questions migratoires et sur le renforcement des contrôles aux frontières (implication dans le plan régional West Sahel financé par l'UE d'un montant de 2,2 millions d'euros, la thématique frontière est mise en œuvre par la Guardia Civil).

Canada : la coopération canadienne privilégie le soutien à la CEDEAO, seule institution régionale identifiée comme interlocuteur. Aucune action ciblée « drogues » n'est programmée pour 2013. Les priorités affichées de la coopération en sécurité intérieure sont la lutte contre le terrorisme et contre les flux migratoires irréguliers.

Japon : Ses priorités portent sur la lutte contre le terrorisme, l'assistance à la stabilisation de la sous-région et la promotion du dialogue avec les pays musulmans et africains.

Pays-Bas : Pour 2013, l'appui à l'ONUDC se fera à hauteur de 213 000 euros.

Allemagne : il n'y a pas de programme drogues pour 2013. Le soutien financier à l'ONUDC et à certains programmes régionaux sera effectué, sans plus de précision apportée à ce stade.

Italie : en 2013, formation en Italie, de 2 conducteurs cynophiles et achat de 2 chiens anti-drogue au profit de la gendarmerie sénégalaise. Pour mémoire, formation de 4 conducteurs cynophiles et achat de 5 chiens prévus en 2013 au bénéfice de la police du Cap-Vert.

Union Européenne : 16 millions d'euros prévus sur financement FED pour des actions régionales de lutte contre le crime organisé (sans plus de précisions).

Lutte contre le blanchiment : préparation d'un projet d'un montant de 3 millions d'euros au bénéfice des unités de renseignement financier de la sous-région.

Appui à la CENTIF du Sénégal, cellule de renseignement financier (ou FIU) : 400 000 € sur 18 mois.

Allocation prévue en 2013 d'une subvention de 3 millions € sur la thématique « frontières ». Opérateur OIM. Le projet n'a pas été davantage défini.

Projet d'élargissement au « 2ème cercle » (Sénégal et Burkina Faso) de la stratégie Sahel (dont bénéficient le Mali, la Mauritanie et le Niger) avec un financement par l'instrument de stabilité sur le long terme.

USA : Ce pays mène actuellement une politique très active d'identification des meilleurs éléments appartenant aux services anti-drogue des pays de la région. Ainsi, un commissaire de la police judiciaire bissao-guinéenne, qui avait été pressenti pour effectuer une scolarité à l'Ecole Nationale Supérieure de Police en France, et un chef de groupe de l'OCRTIS sénégalais viennent de bénéficier de séjours d'étude aux USA.

4.5 Recommandations opérationnelles

- Renfort de capacités de la chaîne judiciaire : formation des magistrats du Parquet, de l'instruction et du jugement.
- Affectation d'officiers de liaison, qualifiés et disponibles, à la plateforme régionale « drogues » de Dakar où il n'y a, actuellement, que les ODL britannique et français qui présentent effectivement ces caractéristiques.

5. MINI-GROUPE DE COTONOU

5.1 Positionnement des autorités béninoises par rapport à la lutte contre le trafic de stupéfiants et réunion du Mini-groupe de Dublin à Cotonou : les effets des différentes initiatives

1- Les membres du Mini-groupe de Dublin à Cotonou se sont réunis le 17 septembre 2012. Le principe d'une déclaration conjointe adoptée en 2011 a été reconduit, cette déclaration a été remise le 21 septembre 2012 au Président de la République du Bénin. A cette occasion, il a été rappelé que si ce pays disposait de tous les moyens nécessaires à la lutte contre le trafic de drogue, ses résultats dans ce domaine sont insatisfaisants malgré les déclarations officielles se voulant rassurantes sur la volonté politique de ce pays.

2- Les membres du Mini-groupe de Dublin ont également tenu à souligner, dans leurs conclusions, leur attachement à ce que la lutte contre la criminalité en général et contre le trafic de drogue en particulier reste placée sous le contrôle des autorités civiles. Cette volonté veut ainsi prendre en compte l'intervention des forces armées béninoises dans le domaine de la sécurité intérieure alors que celles-ci ne sont pas qualifiées dans ce domaine.

3- Dans les faits, la pression exercée par le Mini-groupe de Dublin sur le plan politique à travers ces deux déclarations successives en 2011 et 2012 a commencé à porter leurs fruits au niveau de la haute hiérarchie des forces de sécurité, démontrant l'importance d'une véritable coordination entre les bailleurs et de l'affichage d'une position commune.

Ainsi, plusieurs réunions ont rassemblé les directeurs généraux de la Police et de la Gendarmerie, notamment pour définir les interactions entre ces forces au sein de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues (OCERTID). Des officiers de liaison de la Gendarmerie béninoise ont enfin été nommés à l'OCERTID, à l'UMCC (Unité Mixte de Contrôle des Conteneurs du port de Cotonou) et à la CAAT (Cellule Anti Trafics de l'aéroport de Cotonou).

La participation des Douanes béninoises reste cependant anecdotique bien qu'une collaboration commence à être établie avec la création récente des deux dernières entités.

Enfin, l'insistance du Mini-groupe de Dublin et l'action renouvelée de l'Ambassade de France auprès du Chef de l'Etat et du ministre chargé des affaires présidentielles, a permis la mise en service du sémaphore de Grand-Popo, supposé venir combler l'absence de surveillance maritime à la frontière ouest du Bénin. Toutefois, cet équipement n'a pas encore rendu les services opérationnels attendus dans le cadre de la lutte anti-drogue. Cette situation ne connaîtra pas d'évolution tant que la recommandation complémentaire du Mini-groupe de Dublin relative à la mise à disposition des moyens de la Marine béninoise, à la demande de l'autorité politique, au profit d'unités mixtes Douanes-Gendarmerie-Police, chapeautées par l'OCERTID ne sera pas prise en compte.

4- Sur le terrain, l'activité réelle de ces différents services est restée jusqu'à début 2013 très insatisfaisante.

2012 a mis en évidence les effets négatifs des créations à Cotonou, dans le cadre de projets transversaux, de l'UMCC et de la CAAT sans les assortir de précautions commençant par l'existence réelle et adoptée de textes officiels définissant clairement leurs missions et intégration dans le dispositif légal existant, dont il faut rappeler qu'il fait de l'OCERTID la seule unité en charge au plan national de la lutte opérationnelle anti-drogue.

L'absence d'une assistance technique au fait des réalités béninoises parmi les bailleurs, le manque de consultation des partenaires qui en disposent et l'apparent manque de prise en considération du corpus juridique existant sont directement à l'origine des difficultés au démarrage de ces unités.

La conséquence immédiate a été non seulement la lenteur de la mise en place de ces unités mais une relative paralysie de l'OCERTID confrontée à un problème de compétences territoriales puisque ces cellules ont été créées sur son propre ressort sans qu'aucun texte ne soit au préalable effectivement adopté.

En outre, la corruption constitue un obstacle pour quelques responsables permettant de justifier leur inaction et/ou leur manque de volonté.

Face à cette situation, le Directeur Général de la Police Nationale (DGPN) a demandé une assistance pour la rédaction d'instructions spécifiques, signées par le DGPN, définissant les responsabilités des différents services et remédiant, au moins dans l'immédiat, au vide juridique existant. Cette intervention a également eu pour effet de repositionner l'OCERTID en tant qu'organe tutélaire pour toute opération liée au trafic de drogue. Ces dispositions et les conseils apportés en matière d'élaboration d'un plan opérationnel à long terme ont d'ores et déjà produit des effets et l'activité de l'OCERTID, depuis plusieurs semaines, est sans commune mesure avec ce qu'elle a été en 2012.

La coopération a également conduit les autorités béninoises à adopter un dispositif de direction tournante entre les différentes forces impliquées au sein de la CAAT, initiative qui avait été inaugurée dans le cadre du projet PARSIB et qui visait à limiter les effets de concurrence entre les forces participantes. Ce type de mesure devrait être de mise dans les projets futurs en raison de son efficacité vérifiée.

Il n'en demeure pas moins qu'une meilleure concertation, au niveau central, entre les bailleurs reste de toute évidence à définir. En effet, si la coordination mise en place localement par les représentants des membres du Groupe de Dublin au Bénin a eu des effets positifs, nos représentations locales n'ont aucune lisibilité sur les initiatives menées dans le cadre de projets transversaux. Il est primordial que ces derniers prennent en compte l'existant et la connaissance que peut accumuler l'assistance technique locale dans la définition de leurs déploiements pour une meilleure coordination.

5 - Plus récemment, la mise à la retraite forcée de nombreux hauts gradés dans les différentes forces de sécurité a provoqué le renouvellement des décideurs au plus haut niveau (directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des douanes ainsi que de la police nationale). Cela pourrait avoir des effets positifs en raison des profils des nouveaux nommés.

6 - Conformément aux préconisations du Mini-groupe de Dublin à Cotonou, les destructions de drogues saisies se sont poursuivies en 2012 et début 2013. Cet élément positif reste au demeurant à relativiser. Ces destructions sont annoncées à la dernière minute, limitant ainsi fortement la capacité des bailleurs à venir y assister afin de s'assurer de la conformité des procédures suivies et plus particulièrement celles liées à la vérification des produits détruits. Ces opérations sont placées sous la responsabilité de la justice béninoise, dont les défaillances passées ont été multiples et avérées (cas notamment du vol, en 2011, de produits stupéfiants saisis par des personnels de cette entité) et qui continue à faire régulièrement obstacle aux évolutions nécessaires du corpus juridique voire à l'application pure et simple des textes en vigueur.

5.2 Evolution du trafic de stupéfiants au Bénin en 2012

1 - Bilan des saisies pour l'année 2012 :

Cannabis : 1.685 kilogrammes

Cocaïne : 69 kilogrammes

Héroïne : 7 kilogrammes

Méthamphétamine : 34 kilogrammes

Tramadol : 7 kilogrammes

Soit un total de 1 802 kg en 2012 contre 1 983 kg en 2011, malgré les renforts obtenus par l'OCERTID sous la pression du Mini-groupe de Dublin, notamment à travers la création d'une unité canine anti-drogue.

Les statistiques fournies par l'OCERTID ne prennent toutefois pas en compte la saisie de Tramadol opérée en mai 2012 par l'UMCC.

Suite à des ciblages de conteneurs supposés contenir des produits pharmaceutiques, cette unité avait saisi au cours du mois de mai 2012, au port autonome de Cotonou, 61 tonnes de Tramadol dans huit conteneurs maritimes en provenance de l'Inde et en transit pour le Niger. L'ensemble a été entreposé dans un magasin du port en attendant leur destruction prononcée par le ministère de la justice. Notons que le coût total à la revente des 80.094.000 pilules de Tramadol saisies s'élève à environ 7.340.000 €.

2 - Bilan des saisies depuis le 1er janvier 2013

CANNABIS	COCAINE	HEROINE	METHAMPHETAMINE	EPHEDRINE
628 kilos	3, 767 kilos	144, 571 kilos	3, 830 kilos	226 kilos

Ces données récentes sont intéressantes et témoignent du regain d'activité des services suite au renforcement de la coopération opérationnelle avec l'OCERTID. De nouvelles opérations de contrôles systématiques et aléatoires sont désormais opérées dans certains quartiers de Cotonou. Peu importantes en volume, les prises qui y sont réalisées attestent d'une augmentation de la consommation locale, tant en volume qu'en « qualité » de produits. Un homme a récemment été interpellé avec 100 gr. d'héroïne brune, ce qui constitue une quantité importante pour ce type de produit, quasiment inexistant il y a quelques années.

3- Evolution du trafic de drogue au Bénin

Le Bénin occupe toujours une place très active dans le trafic de produits stupéfiants.

Au demeurant, les quantités de stupéfiants saisies en 2012 par le service central antidrogue béninois sont faibles par rapport aux quantités importées au Bénin, une des principales portes d'entrée de la cocaïne en Afrique de l'Ouest. A part une augmentation des saisies de cannabis, il est constaté en 2012 peu de saisies de cocaïne et d'héroïne. Les mêmes constatations peuvent être formulées pour ce qui concerne la méthamphétamine. Les saisies locales de cette drogue de synthèse ne reflètent pas la réalité du trafic de cette drogue en constante évolution dans la région.

Concernant l'héroïne, les saisies récentes démontrent que ce pays, de part sa position géographique et le manque d'efficacité de son dispositif répressif, reste actif dans le trafic en provenance du Pakistan, et ce malgré la vigilance des Etats-Unis qui sont à l'origine de toutes les saisies importantes d'héroïne effectuées au Bénin. De toute évidence, le Bénin représente aujourd'hui une alternative aux routes plus classiques de l'héroïne.

Les saisies de cannabis ont augmenté en 2012. Cet état de fait résulte notamment de l'intensification des opérations de contrôles effectués par les commissariats de police situés aux frontières avec le Togo et le Nigéria. Cette substance, de plus en plus consommée par les jeunes, est produite abondamment au Bénin, surtout dans les départements frontaliers avec le Nigéria, où certaines populations en font désormais une culture de rente. D'un faible coût, il est facilement accessible. Cette drogue est consommée uniquement dans la région.

Si l'on enlève la saisie de 56 kilogrammes dans un conteneur en provenance de Bolivie le 13 janvier 2012, réalisée grâce aux informations transmises notamment par la plateforme régionale antidrogue d'Accra, seuls 13 kilogrammes de cocaïne ont été saisis par l'OCERTID au cours de l'année 2012. Il s'agit d'une faible quantité lorsqu'il est établi que le Bénin occupe actuellement une place active dans ce trafic. Ce pays est utilisé comme zone de décharge, de transit, de transformation, de stockage et de réexpédition de la cocaïne en provenance de pays d'Amérique du Sud (Brésil, Bolivie...). Cette situation a été démontrée à maintes reprises au cours de l'année 2012 avec la saisie à l'étranger de cette drogue dans des conteneurs à destination du Bénin.

Si la cocaïne reste majoritaire, le trafic de drogue de synthèse et tout particulièrement de la méthamphétamine se développe. Il a été observé en 2012 une augmentation des saisies de cette drogue de synthèse à l'aéroport de Cotonou. Elle montre l'intérêt croissant des trafiquants pour cette substance dans la région.

La méthamphétamine est destinée principalement aux marchés indiens et asiatiques (Mumbai, Philippines, Bangkok, Singapour, Japon...). L'existence de laboratoires clandestins implantés au Nigéria est probable, a contrario aucun laboratoire n'a été découvert à ce jour au Bénin. Il convient de noter que le nombre de saisies de méthamphétamine à l'aéroport de Cotonou en 2012 dépasse celui des saisies de cocaïne. Très prisée actuellement en Asie, la méthamphétamine en provenance de la région commence toutefois à être exportée vers les marchés européens. A titre d'exemple, une passagère d'un vol en provenance de Cotonou a été interpellée le 9 octobre 2012 à l'aéroport d'Orly (France) avec 7 kg de méthamphétamine dans ses bagages.

Le port autonome de Cotonou, zone de transit importante des marchandises, non seulement pour les pays enclavés mais aussi pour les Etats voisins (Nigéria et Togo) constitue un lieu privilégié de trafics car les structures de contrôle et de lutte mises en place restent peu actives. L'Unité mixte de contrôle des conteneurs (UMCC) créée en 2011 est inefficace. A part la saisie de 61 tonnes de médicaments opiacés (Tramadol) dans huit conteneurs en provenance de l'Inde, aucune saisie de drogue n'a été effectuée d'initiative par cette unité depuis sa création. Les trois saisies importantes opérées dans des conteneurs (saisies de 200 kg d'héroïne et 405 kg de cocaïne en 2011, et de 56 kg de cocaïne en 2012) ont été réalisées à partir d'informations fournies par les services américains et français.

Outre les produits stupéfiants expédiés par conteneurs maritimes via le port de Cotonou, la longue plage à l'Ouest du pays, peu avant la frontière togolaise, reste un point d'entrée important de la drogue dans le pays malgré l'implantation du sémaphore de Grand-Popo.

Des navires viennent décharger leur cargaison sur des bateaux plus petits à quelques dizaines de miles de la côte. La marchandise serait alors remise à des distributeurs locaux, en des points de récupération situés directement sur les plages ou dans certains hôtels de Lomé, de Cotonou ou de Grand Popo, ville frontalière avec le Togo. Des trafiquants ghanéens et nigérians s'approvisionnent au Bénin. D'autres pays enclavés : le Burkina Faso, le Tchad, le Mali et le Niger profiteraient de cette manne.

Les saisies décrites montrent que la problématique est toujours réelle et d'actualité au Bénin.

Le 29 novembre 2012, 327 kilogrammes de cocaïne étaient découverts par la police de Georgetown (Guyana) dans un conteneur rempli de savon en poudre. Le conteneur était à destination du Niger, via le Bénin. Le commanditaire était un Nigérian.

Le 9 décembre 2012, 121,5 kilogrammes de cocaïne étaient découverts par la police bolivienne. La drogue (cocaïne liquide dans 3.892 ovules de latex) se trouvait dissimulée dans 349 boîtes de conserve de coeurs de palmier. La destination finale du conteneur était le Bénin.

Il est regrettable que l'OCERTID, sur une information fournie par la plateforme d'Accra, n'ait pu localiser et donc procéder à la saisie de 246 kilogrammes d'éphédrine, produit permettant la fabrication de drogue de synthèse (méthamphétamine), arrivés à Cotonou par fret aérien le 27 novembre 2012 en provenance de Belgique.

Il convient enfin de noter que de nouveaux modes opératoires et itinéraires ont vu le jour en 2012 avec l'augmentation du trafic des méthamphétamines dans la sous-région. Il semble que les « mules » qui se rendent en Asie avec ces matières reviennent ensuite au Bénin ou dans les pays voisins avec de l'héroïne. Ces transports de drogue, in corpore ou dans les bagages, dans les deux sens permettent aux passeurs d'augmenter leurs profits.

4 - La production et la consommation (notamment de drogue de synthèse) au cours des six derniers mois

Production

Le cannabis est produit abondamment et certaines populations en font désormais une culture de rente. Cette production est plus précisément observée dans les départements du Plateau, du Couffo et des Collines.

Pour autant, le trafic régional est surtout à mettre à l'actif des Nigérians, pourvoyeurs de la moitié du cannabis consommé au Bénin. Cette filière introduit aussi par voie terrestre de l'héroïne, de la cocaïne et des méthamphétamines.

Si la probabilité de production de drogues de synthèse est très forte au Nigéria, elle n'a jamais encore été observée au Bénin.

Consommation

La drogue est de plus en plus présente dans la société béninoise. Le cannabis produit au Bénin, d'un faible coût, est facilement accessible. Il est de plus en plus consommé, en particulier par les jeunes. Mais le phénomène marquant depuis 2010 est l'apparition d'une véritable consommation locale de drogues dures.

Si l'an dernier l'apparition d'une consommation locale de cocaïne était déjà signalée, les récentes opérations conduites par l'OCERTID dans les ghettos connus pour être des lieux de consommation a permis aux autorités béninoises de découvrir la présence en quantités importantes d'héroïne et de méthamphétamine.

Le prix à la revente des stupéfiants aux consommateurs béninois a peu varié. En effet, la drogue subissant de nombreux coupages, celle-ci est vendue à un prix raisonnable à la portée du plus grand nombre.

La vente de cocaïne dans les boîtes de nuit à Cotonou reste, pour sa part, importante. Ce phénomène croissant posera inéluctablement à terme des problèmes aux autorités sanitaires locales (traitement des toxicomanes, développement des maladies liées à la toxicomanie) ainsi qu'aux autorités en charge de la sécurité intérieure (développement de la petite délinquance, émergence de réseaux, etc.).

5 - Faits saillants ou points d'actualité

L'année 2012 n'est pas satisfaisante en termes de résultats. Les premiers mois de l'année 2012 pouvaient pourtant laisser espérer une évolution positive notamment suite à l'importante saisie de Tramadol effectuée en mai 2012. Mais, pour les raisons évoquées ci-dessus, l'activité des forces de sécurité en matière de lutte anti-drogue s'est limitée à des saisies de faible importance, essentiellement sur des "mules". Cette situation est d'autant plus surprenante que dans le même temps les effectifs de l'OCERTID ont été abondés et que des unités ont été créées (UMCC, CAAT). C'est bien l'absence de réelle volonté d'action des services concernés qui est donc en cause, et c'est ce qui a conduit le Directeur Général de la Police Nationale à solliciter une coopération.

En 2013, les premiers résultats sont encourageants. S'ils peuvent être en partie le fruit de cette nouvelle collaboration, il est également à mentionner que celle-ci n'aurait eu aucun effet si elle n'avait été vivement soutenue par la haute hiérarchie policière. La suite de l'année 2013 permettra de vérifier si cette nouvelle dynamique se poursuivra.

6 - Recommandations opérationnelles

La mise en place de formations continues au profit des personnels et une coopération opérationnelle s'appuyant sur la transmission, par la plateforme régionale antidrogue d'Accra et des pays d'Amérique du Sud, d'informations opérationnelles contribuent très largement aux résultats obtenus par l'OCERTID.

Les efforts de coopération ne doivent pas être interrompus.

Néanmoins, les investissements coûteux doivent maintenant être conditionnés par la réalisation d'objectifs de l'OCERTID.

Par ailleurs un effort supplémentaire de formation (rédaction des procédures et déroulement des enquêtes) doit être fait.

En matière de profilage, il pourrait être utile d'envisager l'affectation ponctuelle d'un personnel actif de la police ou de la gendarmerie nationale, intervenant dans le cadre d'un appui opérationnel direct. Un tel dispositif, même sur une seule année, pourrait changer profondément le fonctionnement du dispositif anti-drogue béninois.

6. MINI-GROUPE DE NOUAKCHOTT

L'Espagne assure la présidence du Mini-groupe de Dublin pour la Mauritanie.

Le 29 avril 2013, une réunion de travail a été organisée avec participation allemande, française, espagnole, de l'Union européenne et du PNUD. Ce rapport a été postérieurement approuvé par les participants à cette rencontre et les Etats-Unis.

6.1 Situation générale

La Mauritanie est considérée toujours comme un pays de transit de la cocaïne (en provenance d'Amérique du Sud) et du haschisch (en provenance du Maroc), comme en témoignent les importantes saisies de ces drogues, ces dernières années, à destination de l'Europe et de la Méditerranée orientale.

Pour mémoire, la Mauritanie est signataire des principales conventions internationales relatives à la lutte contre les trafics de stupéfiants dont la Convention de Vienne. Les outils législatifs contre les trafics existent : loi du 18 juillet 1993 qui prévoit des sanctions très sévères dont la peine de mort dans les cas de récidive. La loi du 27 juillet 2005 criminalise le blanchiment des produits du trafic de produits stupéfiants.

1. L'évolution des trafics

Trafic de cocaïne : La Mauritanie est considérée comme un pays de transit de la cocaïne, comme en témoignent les importantes saisies de cette drogue en 2008 et 2009 à destination de l'Europe. Cependant, depuis cette période, il n'y a plus eu de saisies notables en raison, probablement, de la mise en place d'un dispositif de sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, dispositif qui s'est encore renforcé depuis le déclenchement de l'opération Serval au Mali.

Il est pourtant admis que la cocaïne depuis 2008 arrive de l'Amérique du Sud par voies aériennes et maritimes aux ports du Golfe de Guinée (Guinée Bissao, Guinée Conakry et Sierra Leone, Togo...). Elle est ensuite acheminée en Mauritanie par route ou par bateau en provenance directe de la Guinée-Conakry, de l'est du Mali ou du Sénégal. La voie maritime est ensuite privilégiée pour livrer cette cocaïne en Europe via les ports de Nouakchott ou Nouadhibou.

Trafic de cannabis : La Mauritanie est aussi et surtout un pays de transit du cannabis en provenance du Maroc (comme l'illustrent les saisies de 2,5 tonnes et de 3,746 respectivement en janvier et en mai 2012 par la gendarmerie) à destination de toute l'Afrique de l'Ouest, de la péninsule arabe et de la Méditerranée orientale.

Plus précisément la résine de cannabis vient, pour une grande partie, du rif marocain à destination de l'Égypte et de la Libye (via le Nord Mali et le Nord Niger) ainsi que vers des pays de la péninsule arabique (via le Tchad et le Soudan). Lors de son passage en Mauritanie, deux routes principales sont empruntées, l'une au nord de la Mauritanie et le Sahara, longeant la frontière avec l'Algérie, pour continuer par le Nord Mali et le Nord Niger et l'autre au sud-est passant par Nouakchott, suivant la route connue sous le nom de « route de l'espoir » vers la frontière malienne.

Toutefois, le dispositif sécuritaire mis en place par les autorités mauritanienes depuis l'accession au pouvoir du Président Abdel Aziz (2009) dans le cadre de la lutte contre le terrorisme bénéficie aussi à celle contre le trafic de drogue rendant plus difficile qu'avant le transit de cette marchandise. Depuis l'intervention Serval au Mali, ce dispositif s'est considérablement renforcé.

Sa position géographique, ses relations commerciales avec les Îles Canaries et le continent, l'insuffisance des contrôles douaniers et des mécanismes chargés de la répression sont des conditions propices à ces trafics.

Pourtant, aucune statistique fiable n'est produite.

Seul l'office de lutte contre les trafics de stupéfiants (OCLCTISS) largement appuyé par la coopération française depuis 2008 (projets « Luctisem 1, 2, 3 » et 4 en cours) communique les résultats de son activité (saisies réalisées, interpellations et déferrement).

En 2012, l'OCLCTISS a enregistré les résultats suivants :

- 180 Procédures ont été traitées, 335 personnes déférées sur 463 interpellées (dont 310 Mauraniens).

Les saisies réalisées :

- 47,580 kg de résine de cannabis.
- 677,822 kg de chanvre indien.
- 7 630 comprimés de Rivotril.
- 21 véhicules.
- 9 755 700 Ouguiyas (environ : 24 390 €).
- 3 010 €.
- 6 135 USD.

En avril 2013, 1 242 tonnes de cannabis ont été découvertes par les forces armées mauritanienes le long de la frontière avec le Sahara occidental. L'enquête a été confiée à la gendarmerie de Zouerate.

L'office central de lutte contre le trafic de stupéfiants (soutenu notamment par 3 financements consécutifs de la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la Toxicomanie – MILD) a également récemment saisi, après une minutieuse enquête, dans le nord de la Mauritanie, 1 224 kilos de cannabis provenant du Maroc et destinés au Mali. Une personne a été interpellée.

2. L'évolution de la production

Le pays ne connaît pas de tradition de culture ou de transformation de la drogue.

La consommation locale se limite à quelques dérivés cannabiques en herbe, liée à des pratiques traditionnelles (chanvre indien).

Il n'existe pas d'éléments laissant penser que des laboratoires de production de drogues de synthèse seraient installés en Mauritanie.

3. L'état des lieux de la consommation des drogues

Cependant, il est indéniable que la présence de drogue en transit (cocaïne) pourrait provoquer une augmentation de la consommation dans certains milieux. Le trafic au détail commence, peut être mis en place par des intermédiaires lesquels reçoivent des trafiquants de drogue de l'argent en espèces. Les Mauritiens impliqués dans les réseaux sont plus des intermédiaires locaux que des responsables du trafic.

4. L'état des lieux de la coopération internationale

1- Coopération espagnole

Le projet de la Guardia Civil espagnole d'élargissement de la brigade canine, (dont 6 chiens avaient été initialement formés par la coopération française en 2010) se poursuit. En 2011, 12 équipages supplémentaires de la gendarmerie nationale ont été formés à la détection des drogues et des explosifs. Quatre formations de recyclage ont été dispensées à ces équipages en 2012. En mars 2013, une mission de vingt jours d'évaluation a été réalisée où les deux effectifs déployés ont pu constater que la brigade canine est toujours opérationnelle. Cependant, plusieurs dysfonctionnements ont été repérés et corrigés.

2- Coopération française

L'action du Service de sécurité intérieure de l'ambassade de France s'est portée depuis 2008 sur une aide importante (projets « LUCTISEM 1, 2, 3, 4 ») à la restructuration, à l'équipement et à la formation des effectifs de l'Office mauritanien de lutte contre les trafics de stupéfiants (OCLCTISS), financée par la France (MILDT).

En 2011 et 2012, deux nouvelles subventions de la MILDT de 50 000 et 71 375 € ont permis de poursuivre cet effort d'équipement (menottes, brassards, moyens radio, balise de géo-localisation, un véhicule aménagé de surveillance et trois quads), mais également dans le domaine de la formation des personnels puisque trois semaines de formation sur les techniques de l'enquête ont été dispensées aux effectifs de l'office de lutte contre les stupéfiants :

De plus, la coopération française a aidé à la mise en place d'un « musée », dans l'enceinte de l'OCLCTISS, d'exemples de dissimulations de produits par les trafiquants (baby-foot avec un double fond, bouteilles de gaz découpées et remplies de chanvre indien, pneus, glacière avec double fond...). Cette exposition permet de conserver un historique des techniques employées par les trafiquants, mais également de sensibiliser et former à la recherche les effectifs nouvellement affectés.

En 2013 et pour la première fois, la section « recherches » de la gendarmerie mauritanienne va bénéficier d'un appui spécifique dans le domaine de lutte contre le trafic de drogue (équipements – formations / 75 000 € sur crédits MILDT).

Enfin le nouveau projet ALCAO (fonds de solidarité prioritaire « Appui à la lutte contre le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest ») a été lancé officiellement lors du séminaire des 16 et 17 octobre 2012 à Conakry en Guinée.

Ce projet mobilisateur vise à soutenir l'implication des États côtiers de l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Bénin, Guinée Conakry, Sénégal, Togo et la Côte d'Ivoire) contre le trafic de la cocaïne en provenance des pays d'Amérique du Sud.

Les 3 composantes du projet portent sur :

- Le renforcement structurel du dispositif de lutte contre le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest ;
- Le renforcement des capacités des services spécialisés dans la lutte contre les trafics de cocaïne ;
- L'amélioration de la coopération internationale et régionale dans la lutte contre les trafics de cocaïne.

D'ores et déjà la coopération française, a programmé à Nouakchott deux formations et une dotation en matériel pour le premier semestre 2013 (21 000 €) :

- formation commune d'une semaine pour des effectifs de la police, de la gendarmerie et de la douane ayant pour thème l'« identification des produits stupéfiants, l'enquête de police et les gestes techniques en intervention » (fixation de date en cours).
- dotation de mallettes d'identification des produits stupéfiants et du petit matériel (menottes et brassards).
- formation commune d'une semaine sur le thème de « l'interministérialité de la lutte contre le trafic de cocaïne » au bénéfice de magistrats, de policiers, de gendarmes et de douaniers programmée du 30 juin au 4 juillet 2013.

De plus, dans le cadre du programme ALCAO, un gendarme, un douanier et magistrat vont participer à Lomé (TOGO) du 24 au 28 juin 2013, à un séminaire régional de formation sur la procédure d'audition.

Au cours du deuxième semestre 2013, une formation d'une semaine est prévue par deux experts sur l'approche et l'analyse du blanchiment et le financement du terrorisme et du trafic de stupéfiants pour 30 agents de la police, douane, gendarmerie, justice et CANIF.

Enfin, le programme JUSSEC (justice et sécurité en zone sahélienne) dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée a permis de renforcer les capacités opérationnelles de la police sur ces questions.

3- Coopération de l'Union européenne

L'Union européenne continue de soutenir le système de contrôle intégré des frontières sur la Mauritanie, lequel contribue à la lutte contre le trafic de drogue.

Il est prévu en 2013 d'appuyer la gendarmerie nationale mauritanienne, qui a la responsabilité de 22 postes frontaliers parmi quarante-cinq (45) définis par les autorités mauritanies, comme points de passage obligatoires pour l'entrée dans le pays. Cet effort consiste à intégrer cette force de sécurité dans la même base de données de contrôle d'entrée et sortie des personnes, mise en place aux postes frontaliers sous la responsabilité de la police nationale mauritanienne, la construction de certains postes de frontière et l'équipement en matériel informatique, ainsi que la formation des gendarmes chargés de cette mission.

Le projet de coopération de la Garde Civile (Espagne), en attente d'approbation, pour la création d'un commissariat conjoint à Selibaby (Mauritanie) où seront représentées les forces chargées de la gestion intégrée des frontières du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie : la gendarmerie, la police et les douanes.

Les autorités sénégalaises sont en train de développer une stratégie migratoire et de renforcer le contrôle des frontières, en coordination avec les autorités mauritanies afin de développer des liens étroits entre les forces responsables du contrôle des frontières et coordonner les actions pour obtenir des meilleurs résultats dans la lutte contre tous les types des trafics illicites, et notamment celui de la drogue.

Dans le cadre du projet «West Sahel », cofinancé par l'UE-Espagne, durant les premiers mois de 2013, les gendarmes de la région de Zouerate chargés des patrouilles de contrôle dans la frontière Nord-Ouest ont été formés et équipés. Les cours s'intègrent dans une formation continue, de sorte qu'à la fin de celle-ci, un ou deux formateurs restent aux côtés des gendarmes. Il s'agit pour les formateurs espagnols d'évaluer *in situ* les connaissances apprises et l'utilisation correcte des moyens techniques affectés. Les erreurs éventuelles sont ainsi immédiatement corrigées.

Lors de toutes les formations, des séances sont dédiées au trafic de drogue, aux moyens de dissimulation, etc.

4- Coopération des États-Unis

Les États-Unis appuient la police et la gendarmerie mauritaniennes par des formations régulières, notamment un stage de contrôle frontalier en mars 2012 et un stage d'interception maritime réalisé en juin 2012, ainsi que la remise de matériel (camions, jumelles de vision nocturne, GPS, radio de transmission, etc.). Les efforts américains ont été apportés pour aider les autorités mauritaniennes à implanter une police de proximité et un numéro de téléphone gratuit pour les urgences.

5- Coopération des Nations Unies

En 2011, les services mauritaniens travaillant sur la thématique de la criminalité organisée ont été représentés à un séminaire régional organisé par l'ONUDC dans le cadre du plan régional d'action de la CEDEAO contre le trafic illicite de drogues. L'ONUDC est aussi en train de concrétiser son assistance technique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et prévoit l'organisation de cours dans ce domaine en étroite collaboration avec la CANIF. En ce sens une mission de l'ONUDC a été faite novembre 2012.

Enfin, l'ONUDC appuie le gouvernement de la Mauritanie sur une durée de 3-4 ans, dans le cadre d'un programme national intégré de lutte contre le trafic illicite de drogue, le crime organisé et le financement du terrorisme, en améliorant l'efficacité du système pénal, en agissant au niveau de la justice et de la police, ainsi qu'en intervenant sur la réduction de la demande de drogue et la prévention du sida.

6- Coopération de l'Allemagne :

Par le biais de la GIZ, l'Allemagne a débuté en janvier 2013 une coopération au profit de la direction générale de la sûreté nationale dans le domaine de la formation, de la construction d'un poste frontière et de la police technique scientifique notamment.

6.2 Recommandations opérationnelles

Les membres du Mini-groupe constatent un problème de conception de l'enquête. Les autorités n'assurent de suivi des cas de trafics décelés et il n'y a pas d'analyse postérieure de la drogue saisie. À cela s'ajoute un important déficit en matière de traitement judiciaire. Le procureur général devrait jouer un rôle important de contrôle et de coordination des services de police, de gendarmerie et des douanes, en complétant la coopération au niveau opérationnel. Les magistrats, les enquêteurs et les services surveillance du système financier, les services sanitaires/pharmaceutiques ont besoin de formations spécialisées.

Les besoins mauritaniens continuent à être très importants dans tous les domaines, allant de la formation de base des effectifs à l'appui logistique. La demande de moyens techniques de surveillance, de transmissions, d'enquête et d'analyse toxicologique est réitérée aussi bien par la police que par la gendarmerie mauritaniennes. Les actions de formation sont absolument prioritaires, en commençant par celle des formateurs eux-mêmes.

D'autres recommandations plus précises sont répertoriées ci- après :

- Continuer à sensibiliser les autorités mauritaniennes à la nécessité de s'engager plus concrètement dans la lutte contre le trafic et la lutte contre le blanchiment des produits des trafics.
- Promouvoir et appuyer la création d'une base de données nationale sur le trafic de drogues alimentées par la police, la gendarmerie, la douane et l'armée.
- Appuyer la définition d'une politique nationale de lutte contre le trafic de drogue sur cette base.
- Améliorer et optimiser les moyens matériels des forces de sécurité mauritaniennes compétentes.
- Assurer une continuité dans le domaine de la formation à travers la mise en place d'un centre permanent doté de formateurs spécialisés et professionnels. Mettre l'accent sur la formation du formateur. Favoriser la spécialisation des agents.
- Favoriser un cadre de coopération régionale, encourager le travail de la plateforme d'officiers de liaison dans l'Afrique de l'Ouest, basée à Dakar, favoriser une évaluation du bureau national d'INTERPOL et améliorer ses capacités comme moyen d'augmenter la collaboration internationale.
- Améliorer les capacités de control efficace des frontières et, dans ce cadre, encourager la mise à exécution de l'Instrument de stabilité.

- La Mauritanie n'a pas d'approche globale du trafic de stupéfiants. Dans ces conditions, il est difficile de définir une stratégie contre ce phénomène. L'OCCLCTISS n'assure pas suffisamment la centralisation des informations dans ce domaine ; la gendarmerie et la douane mauritaniennes ne l'informent pas systématiquement des affaires de drogue. De fait, l'office des stupéfiants n'a pas une véritable connaissance de l'ampleur du trafic de drogue.
- En complément des actions menées, un effort tout particulier devrait être porté sur les principaux ports mauritaniens de Nouadhibou et de Nouakchott. En effet, ils sont peu ou pas contrôlés et constituent une faille importante dans le dispositif de lutte contre les trafics de produits stupéfiants.

7. MINI-GROUPE D'ACCRA

7.1 L'évolution des trafics

Pour les quatre premiers mois de l'année 2013, les saisies de stupéfiants réalisées par le service ghanéen chargé de la lutte antidrogue, le NACOB (narcotics control board), appuyé par le BNI, service de renseignement intérieur (Bureau of national investigation), ont enregistré une forte progression. Cette évolution est due en partie :

- à la présence permanente de douaniers britanniques (opération Westbridge) à l'aéroport d'Accra. Cette structure de 6 fonctionnaires dont 5 sont remplacés toutes les 6 semaines, assiste, forme et équipe les policiers du NACOB présents dans l'enceinte de l'aéroport d'Accra. Les vols qualifiés de sensibles (compagnies aériennes ou destination) sont systématiquement contrôlés. Un profilage passager a été effectué.
- à la saisie le 12/03/2013 au port de Tema, de 200 kilos de cocaïne dissimulés dans des tubes de shampoing, transportés dans un conteneur maritime en provenance de Bolivie.

Concernant la cocaïne, 218 kilos ont été saisis. En plus des 200 kilos du conteneur maritime, 18 kilos ont été découverts sur des passagers en provenance notamment de Dubaï (compagnie Emirates), de Johannesburg (South Africa Airlines) ou d'Addis Abeba (Ethiopie). En comparaison, 18 kilos de cocaïne avaient également été saisis en 2012, au cours des 9 premiers mois.

Concernant l'héroïne, aucune saisie n'a été réalisée depuis le mois de juin 2012, ce type de trafic étant plutôt destiné à d'autres capitales régionales (Abidjan, Lagos ou Cotonou - saisie de 125 kg d'héroïne dans un conteneur en provenance du Pakistan -)

Concernant les métamphétamines, 7 kilos ont été saisis à l'aéroport d'Accra dans des bagages de passagers à destination de l'Asie, région principale de consommation, via les aéroports de Nairobi (Kenya) ou d'Addis Abeba (Ethiopie).

Concernant l'herbe de cannabis dont le Ghana reste le principal producteur dans la sous-région, le chiffre des saisies depuis le début de l'année est évalué à 60 kilos environ.

7.2 La production

Aucune information quant à un éventuel laboratoire de production de drogue de synthèse sur le territoire ghanéen. Ce type de stupéfiants arrive très souvent en provenance du Togo puis quitte le pays à destination du marché asiatique. Le Ghana est donc essentiellement un pays de transit. A l'inverse l'herbe de cannabis consommée au Burkina Faso vient en exclusivité du Ghana. A noter que le passage frontière se fait au moyen de vélos.

7.3 La consommation

L'herbe de cannabis reste historiquement la drogue la plus consommée. Le taux de croissance économique évalué entre 8 et 9 % s'accompagne maintenant d'une montée en puissance de la consommation de stupéfiants tels que la cocaïne ou les métamphétamines, stupéfiants qui jusqu'à présent ne faisaient que transiter par le Ghana. Peu ou pas de statistique est disponible.

7.4 L'état des lieux de la coopération

Le Ghana bénéficie tout comme plusieurs autres pays de la sous-région, de l'appui de l'international liaison unit (ILU) ou plateforme internationale des officiers de liaison antidrogue. Cette association de policiers spécialisés, créée en 2009 sur proposition franco-britannique, correspond à celle inaugurée à la même date à Dakar en zone francophone.

La plateforme internationale du Ghana placée sous direction britannique regroupe des représentants du Royaume Uni, de France, des USA, d'Allemagne, d'Espagne et du Canada.

Sur le plan de la coopération opérationnelle, le Ghana et ses proches voisins (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo et Bénin) procèdent à de nombreuses fouilles de conteneurs ou au contrôle de passagers aériens, suite à des informations communiquées par la plateforme.

Pour mémoire, plusieurs opérations ont été menées avec succès lors des premiers mois de l'année 2013:

- Au Ghana, la saisie de 200 kilos de cocaïne au port de Tema, comme mentionnée précédemment, sur information de la SOCA britannique.
- Au Bénin, la saisie de 127 kilos d'héroïne le 29/01/2013 dans un conteneur en provenance du Pakistan, sur information de la DEA américaine.
- Le 17/01/2013 au Panama, la saisie d'environ 125 kilos de cocaïne liquide découverts dans un conteneur en provenance de Colombie et à destination du port de Cotonou (Bénin).

La plateforme permet également d'améliorer la coopération opérationnelle bilatérale entre pays africains. Plusieurs exemples sont à souligner :

- Le démantèlement d'un réseau de trafiquants de cannabis au Togo (saisie de 3.700 kilos) impliquant des ressortissants ghanéens demeurant à Accra. Des investigations cordonnées par la plateforme sont menées de part et d'autre de la frontière.
- Une enquête menée au Ghana par le B.N.I (bureau of national investigation) à l'encontre d'un de leur ressortissant qui met en évidence des liens directs avec un représentant d'une organisation latino-américaine demeurant à Ouagadougou (Burkina Faso).

Sur le plan de la coopération technique, la France a proposé l'immersion d'un cadre du B.N.I. ghanéen responsable d'une unité de surveillance au sein de la brigade de recherche et d'intervention (B.R.I.) de la préfecture de police de Paris. Ce stage sur fonds du MAE (DCSD) durera une semaine. En parallèle, et ce pour faire suite à l'action de formation mise en place au mois de juin 2012, un stage dédié aux techniques de surveillances sera proposé au B.N.I afin de perfeuiner ces méthodes policières indispensables à la lutte contre le trafic international de stupéfiants.

Le Ghana ne bénéficie pas du FSP ALCAO (fonds de solidarité prioritaire "Appui à la lutte contre le cocaïne en Afrique de l'Ouest") lancé en octobre 2012 à Conakry (Guinée).

La SOCA britannique, partenaire essentiel au sein de la plateforme assiste et équipe l'unité opérationnelle (special operation unit) du B.N.I. Un soutien financier est également proposé aux unités antidrogues du Togo, du Bénin et de la Côte d'Ivoire.

La douane britannique (UKBA) a organisé au cours du premier trimestre un stage de profilage passager à la cellule aéroportuaire anti-trafic de Lomé (Togo) ainsi qu'au service antidrogue nigérian. Une telle formation a également été proposée aux autorités ivoiriennes.

A l'instar des services ghanéens et togolais (OCRTIDB), les unités anti-drogue de la sous-région devront poursuivre leurs efforts afin d'améliorer la qualité de l'investigation policière. Les équipements performants fournis par le partenaire britannique (matériel d'analyse de carte sim) au Bénin et au Togo ont déjà permis de recueillir des informations utiles au démantèlement des réseaux structurés.

Le NACOB, office antidrogue ghanéen, est chargé des investigations à la suite des saisies de stupéfiants (port ou aéroport). La particularité de la branche opérationnelle (S.O.U) du B.N.I est d'enquêter sur les agissements des équipes criminelles transnationales, en relation étroite avec la plateforme internationale des officiers de liaison. Cet exemple d'équipe dédiée (17 fonctionnaires repartis en deux groupes) pourrait être un modèle à copier pour les pays de la sous-région impliqués dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Enfin, des unités de profilage de passagers équivalentes à l'opération Westbridge (douane britannique) d'Accra pourraient être envisagées au sein des aéroports d'Abidjan, de Lomé et de Cotonou.

8. SITUATION EN COTE D'IVOIRE

8.1 Etat des lieux au sortir de la crise de 2011

Aucune saisie significative de drogue n'a été réalisée en Côte d'Ivoire pendant plusieurs années du fait de la crise politique, qui a connu un dénouement violent de novembre 2010 à avril 2011.

Le constat réalisé au sortir de cette crise a été que les personnels employés dans les services chargés de la lutte contre la drogue (police, gendarmerie et douanes) étaient peu ou pas formés et manquaient totalement de moyens matériels. A cette difficulté s'ajoutaient des faits de corruption.

Ce phénomène ne paraît cependant pas généralisé et il est possible de travailler en confiance avec les autorités répressives.

8.2 Une évolution favorable de courte durée

L'année 2012 a été consacrée à la reprise de la formation en bilatéral (techniques d'enquêtes, profilage de passagers, stage en France) et le don de tests de dépistage. Elle a été également placée sous le signe de saisies relativement importantes d'héroïne (au moins 45 kilos) et de cocaïne (environ 13 kilos) à l'aéroport d'Abidjan.

Ces drogues, provenant respectivement du Pakistan par le fret aérien et du Brésil (Sao Paulo) par les passagers, ont pu être saisies essentiellement grâce aux indications données par l'Unité internationale de liaison d'ACCRA. Depuis le début 2012, deux saisies de cocaïne ingérée ont été réalisées d'initiative par la police ivoirienne et deux par la gendarmerie lors de contrôles effectués à la sortie de l'aéroport.

Aucune saisie n'a été réalisée sur le port d'Abidjan, alors qu'il existe une forte présomption d'arrivée de cocaïne à bord de conteneurs.

Depuis l'été 2012, les saisies par le fret aérien ont cessé et celles réalisées sur les passagers ne sont que très épisodiques.

L'attitude des services ivoiriens se caractérise par une excellente réactivité aux sollicitations lorsqu'il s'agit de contrôler les passagers ou le fret signalés par Accra et une absence d'initiative tant en matière de contrôle que de poursuite d'enquêtes. Les responsables de ces services se sentent un peu laissés pour compte par leur hiérarchie qui a des priorités plus importantes en matière de rétablissement de la sécurité intérieure.

En conclusion, il n'y a pas de réticence des Ivoiriens en matière de lutte contre le trafic de drogue, mais il n'y a pas davantage d'initiative, sauf dans le démantèlement des fumoirs et les saisies de quantités importantes de cannabis (environ 1,5 tonne depuis le début 2013). Cette action de démantèlement de fumoirs a permis de constater par ailleurs l'existence d'une véritable consommation locale de cocaïne et d'héroïne. A ce jour, nous n'avons pas de connaissance sur les trafiquants et les éventuelles routes prises par la drogue susceptible de repartir vers l'Europe.

8.3 Vers un effort supplémentaire de la coopération bilatérale et internationale

La coopération bilatérale entre la France et la Côte d'Ivoire va être prolongée et renforcée par le FSP ALCAO. Ce fonds de solidarité prioritaire permettra par ailleurs de réaliser des actions de formation des magistrats dans ce domaine qui leur est étranger, selon les termes de leur représentant ivoirien. L'attaché régional des douanes de Dakar a vu sa compétence étendue à la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du projet AIRCOP, la cellule aéroportuaire anti-trafic (CAAT) vient d'être créée à Abidjan et ses 39 membres de la police de la gendarmerie et des douanes ont reçu une première formation initiale du 15 au 26 avril 2013.

Enfin, les douaniers du Royaume Uni devraient commencer une formation longue des douaniers ivoiriens dans les prochaines semaines. Celle-ci pourrait être complétée par des dons en matériels qui restent à confirmer. Leur priorité est l'aéroport d'Abidjan.

9. SITUATION EN GUINEE EQUATORIALE

9.1 Une situation régionale bouleversée

A) L'Afrique de l'Ouest a acquis, au cours des 10 dernières années, le statut de "nouvelle plaque tournante du trafic de stupéfiants et notamment de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe" (cf. rapport 2012 de l'Organe international de Contrôle des Stupéfiants / O.I.C.S).

En 2011, plus de la moitié des passeurs voyageant par avion en provenance d'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui ont été arrêtés dans des aéroports européens, venaient du Nigéria ; 26 % arrivaient du Cameroun et 18 % du Bénin.

Outre la cocaïne, le trafic d'héroïne et de métamphétamines s'est développé en Afrique de l'Ouest, particulièrement l'héroïne afghane qui est acheminée vers l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, en passant par le Pakistan et le Moyen-Orient, tandis que des quantités croissantes de métamphétamines sont fabriquées en Afrique de l'Ouest, principalement au Ghana et au Nigéria. L'instabilité régionale favorise, pour une part, ce développement des trafics et l'apparition de nouveaux circuits et modes opératoires.

B) Toutefois, depuis 2007 ou 2008, les trafiquants semblent avoir adopté une nouvelle stratégie, en privilégiant le transport "conteneurisé" pour introduire illicitement la cocaïne en Afrique de l'Ouest. De grosses saisies réalisées en 2011 (9 sur 14) ont eu lieu au Bénin, au Cameroun, au Ghana, au Nigeria, en Sierra Léone et au Togo. Près de la moitié de la cocaïne saisie en mer dans des conteneurs avait été expédiée du Brésil. L'O.I.C.S signale que les trafiquants ont également recours à des aéronefs et des transporteurs commerciaux pour acheminer des lots de cocaïne jusqu'en Afrique de l'Ouest.

Cependant, face à ses nouveaux vecteurs, les forces de sécurité équato-guinéenne n'ont procédé à aucune saisie en 2012.

9.2 Une Guinée Equatoriale encore globalement préservée

A) La Guinée Equatoriale est un pays en croissance forte et relativement constante, qui tire ses richesses essentiellement de l'exploitation de ses ressources en hydrocarbures. La présence de nombreux partenaires financiers et le développement d'actions de coopération bilatérales entre états (Chine, Espagne, Brésil par exemple) offre une certaine sérénité économique au pays. Omniprésentes, les forces de sécurité ont, et sans doute de manière involontaire, une action de prévention et de dissuasion sur les réseaux criminels et leurs éventuels projets de trafics de stupéfiants qui seraient ourdis sur le territoire équato-guinéen.

Dans cette situation, les marchés parallèles (trafic d'armes, de stupéfiants, de personnes,), habituellement sources de profits et de capitaux, ne trouvent pas en Guinée Equatoriale un terrain naturellement favorable, et se tournent plutôt vers d'autres pays de l'Afrique centrale.

Cependant, il ne peut être exclu que des circuits liés aux trafics de stupéfiants puissent emprunter la Guinée Equatoriale en provenance d'Amérique latine (Colombie, Venezuela,) pour entrer sur continent africain. Mais il demeure sans doute plus pertinent pour eux de limiter la route du trafic au nord du Golfe de Guinée et au delta du Niger, qui limite les risques liés au contrôle des embarcations.

B) Il n'existe pas véritablement de politique anti-drogue définie et menée par les autorités équato-guinéennes dans la mesure où ce fléau n'est pas caractérisé.

Même si dans certains discours du Président de la République et dans les médias des recommandations sont formulées pour encourager la jeunesse à ne pas consommer de stupéfiants, à l'instar de l'alcool, aucune action globale de sensibilisation, d'information ou de prévention n'est menée. Dans la zone aéroportuaire, les autorités douanières ou de police n'ont pas les compétences ou les moyens pour mener, de manière efficace, une politique préventive ou répressive de lutte contre les stupéfiants.

C) Plusieurs actions ont été menées en 2012 par la France et d'autres devraient être engagées en 2013 dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants :

= formation = : des actions de formation ont été proposées par la coopération gendarmerie au ministère de la sécurité nationale, en vue de former des personnels sur les produits stupéfiants (connaissances, analyses). Ces formations ont été réalisées au centre de perfectionnement de la police judiciaire (Ecole à vocation régionale implantée à Porto Novo au Bénin);

= équipements – moyens = : des propositions d'équipements ont été faites au même ministère en vue de mettre en place des moyens anti-drogue (valises d'analyses) ; elles sont en attente de validation par les autorités ;

= participation = : encourager les personnels identifiés à participer aux différents séminaires qui pourraient être organisés au niveau régional ;

= création d'unités anti-drogue : l'éventuelle mise en œuvre de cette action (comportant une formation initiale en France et l'acquisition de chiens entraînés à Gramat, par la Gendarmerie) dépendra de l'avancée générale du projet plus large dans lequel elle s'inscrit - celui de la création de deux unités de police judiciaire-, qui se trouve, depuis plusieurs mois, en attente de validation auprès des autorités équato-guinéennes.

10. SITUATION EN GUINEE

La lutte contre la drogue en Guinée est présentée par le Président Alpha Condé comme une priorité. Peu après son élection en décembre 2010, le chef de l'Etat guinéen a décidé de rattacher à la Présidence le service de lutte anti drogue l'OCAD (Office Central Anti-drogue).

Avec un effectif de 230 fonctionnaires, ce service, qui a la particularité d'être mixte, gendarmerie et police, rayonne sur l'ensemble du territoire. L'OCAD a son siège et des antennes (port et aéroport) à Conakry, mais il est également présent aux frontières avec la Guinée Bissao, le Sénégal, le Mali et la Sierra Leone.

La lutte contre la drogue en Afrique de l'Ouest implique un investissement international. C'est pourquoi l'UE, la France et les Etats-Unis ont engagé des fonds pour promouvoir des projets nationaux et régionaux. La France participe activement à cette lutte avec un projet complètement dédié à l'Afrique de l'Ouest, le FSP ALCAO, qui a démarré en octobre 2012. Ce FSP repose sur trois piliers fondamentaux :

- 1/ Le renforcement structurel du dispositif de lutte contre le trafic de cocaïne.
- 2/ Le renforcement des capacités des services spécialisés.
- 3/ L'amélioration de la coopération régionale et internationale.

Regroupant la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée Bissao, la Guinée, le Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire, le FSP ALCAO (Fonds de solidarité Appui à la lutte contre la cocaïne en Afrique de l'Ouest) implique une synergie des actions, un travail collectif et une mutualisation des moyens pour s'adapter aux multiples évolutions des narcotraiquants.

L'activité opérationnelle donnera quelques indications quant aux drogues en circulation dans le pays, les routes empruntées, l'évolution de la production, l'état des lieux de la consommation, les différentes organisations impliquées dans la lutte contre la drogue et les échanges qui y sont effectués. Il faudra attendre pour avoir un réel recul.

10.1. Les éléments de détection

Avec une ouverture sur l'océan atlantique de 300 km et des frontières terrestres avec six États, la Guinée demeure un pays particulièrement vulnérable. Les trafiquants utilisent ces entrées naturelles pour introduire la drogue dans le pays, qui sera consommée ou simplement transportée vers d'autres Etats. Mais quel que soit le mode de transport, il s'agit toujours d'une mafia organisée qui, jusqu'alors, est évolutive, tantôt nigériane, tantôt guinéenne.

- Le chanvre indien

D'abord cultivé en bordure de la frontière de la Sierra Leone, bénéficiant d'un sol et d'un climat favorable, la culture de cette drogue s'est ouverte sur le reste du pays, pour s'implanter dans d'autres régions, notamment les préfectures de Forécariah, Kindia, Mamou, Kankan, Macenta et Beyla. Les agriculteurs cachent leur production au milieu d'autres cultures.

Les enquêtes ont démontré que c'était un trafic sectorisé. Chaque domaine est séparé : production, transport et vente. Il n'a pas été constaté, à ce jour, une organisation complète qui impliquerait un groupe mafieux structuré ayant une infrastructure pour produire, transporter et vendre. Seule, peut-être, la production sierra léonaise pourrait présenter les signes d'organisation plus structurée.

Les grossistes guinéens achètent la marchandise. La drogue est ensuite acheminée vers Conakry, soit en pirogue par des pêcheurs qui veulent augmenter leurs revenus, soit par voie terrestre au travers de chauffeurs de poids lourds ou des taxis de brousse qui sont faiblement rémunérés, et qui, eux non plus, ne font pas partie de l'organisation. Pour les véhicules terrestres, la marchandise est cachée dans des sacs au milieu des marchandises telles que le charbon ou le riz. Le transport maritime se fait de nuit avec un débarquement rapide au plus tard aux aurores.

Le prix du kilo varie en fonction de la qualité et des saisons, de 160 000 gnf à 250 000 gnf. Puis elle est revendue par sachets de 200 grammes environ, entre 35 000 et 50 000 gnf ou par boules, ou cigarettes de moins d'1 gramme environ, pour la somme de 1 500 à 2 000 gnf.

Le convoyage de petites quantités par des lignes aériennes régulières est également utilisé. Une saisie à l'aéroport international de GBESSIA Conakry de 46 kg de chanvre indien a été effectuée début mars 2013 sur un jeune Guinéen en partance pour le Maroc. La drogue a été découverte dans ses bagages. L'étude de ses documents a permis de relever 4 voyages en moins de deux ans. On recense pour l'année 2012 : 2 600 kg de chanvre indien saisis.

Le trafic de chanvre indien ne cesse de croître. Cette drogue n'épargne aucune catégorie socioprofessionnelle et s'attaque aux jeunes des grandes villes et des zones minières. Vendue aux abords des établissements scolaires et des boîtes de nuit, cette drogue aux molécules de THC supérieures à la résine de cannabis de production marocaine, augmente à terme l'accoutumance et donc la consommation.

Cette consommation a des conséquences multiples sur la jeunesse, en matière médicale et dans le domaine économique et social. Ces jeunes consommateurs versent dans la délinquance, manipulés par toutes sortes d'organisations mafieuses qui sont souvent à l'origine des troubles sociaux actuels du pays.

- La cocaïne

L'arrivée du président Alpha Condé a permis de maintenir le cap de la lutte contre la cocaïne qui avait été initiée par la junte militaire sous Dadis Camara. La Guinée a été une plaque tournante de la cocaïne en Afrique de l'Ouest, à la fin de la Présidence Conté. Les trafiquants colombiens y ont été très visibles de 2005 à 2010. Ils sont toujours présents, mais ont laissé provisoirement la place aux Nigérians et Guinéens. Ces derniers font venir la drogue par la Guinée Bissao, mais également par la Sierra Leone. Structurés en véritable réseau, les Nigérians travaillent entre eux, appartenant à la même ville, voire au même quartier. Ils s'ouvrent depuis peu aux populations locales pour bénéficier d'une assise qui leur permet de contrôler le trafic sans être trop exposés.

Les saisies réalisées durant cette période dessinent une géographie précise de cette circulation et mettent en relief trois axes : Guinée Bissao, Sierra Leone et Mali. Produit plus cher, le kilo est vendu entre 12 000 € et 20 000 € suivant la qualité. La cocaïne s'adresse à un public riche qui désormais consomme sur place.

Les saisies sont minimes et on recense pour 2012, 25,225 kg. La baisse des saisies enregistrée en 2012 n'est pas forcément un signe de recul du transit mais plutôt une modification des modes opératoires qui, à ce jour, n'ont pas été découverts.

Les routes sont terrestres, maritimes ou aériennes. La Guinée Bissao est un grand pourvoyeur de drogue, le transit se fait par mule. Les Nigérians utilisent les taxis, les transports collectifs ou les poids lourds. Les quantités transportées varient entre 1 et plusieurs kilos, revendues sur Conakry. Elle peut être utilisée pour fabriquer du crack qui est vendu 15 000 gnf pour un peu moins d'un gramme.

La drogue continue à quitter la Guinée pour l'Europe via les lignes aériennes régulières. Un passager à destination de la France a été interpellé en janvier 2013 en possession de 22 kg de cocaïne. Il n'est pas impossible que d'autres moyens, comme le transport *in corpore*, soit utilisé, mais à ce jour les contrôles mis en place ne sont pas efficaces pour le déterminer.

Les moyens de contrôle en mer sont aujourd'hui également insuffisants mais cette situation pourrait changer grâce à la mise en place d'une action de l'Etat en mer sous l'autorité d'un Préfet maritime.

- L'héroïne

Cette drogue est pratiquement inexistante sur le territoire, une saisie de 400 grammes a été faite en novembre 2012 à la frontière avec le Mali. Aucune statistique existante ne fait état de consommation ou de transport d'héroïne.

- La drogue de synthèse

L'établissement des laboratoires de drogue correspond à la période 2005-2010, années où les Colombiens étaient implantés en Guinée. Le démantèlement de ces laboratoires et l'arrêt des envois des produits précurseurs a marqué la fin de cette époque.

Il n'y a pas à ce jour d'enquête permettant de répertorier les entreprises utilisant les produits précurseurs.

10.2 Les actions des différents bailleurs

Les échanges entre les bailleurs de fonds sont nombreux et nous sommes désormais dans une mutualisation des formations. Ce n'est plus une superposition des projets mais une prise en compte des éléments de chaque thématique qui s'intègrent les uns aux autres pour une meilleure efficacité. Il y a donc une progression constante des programmes et une retombée professionnelle plus en adéquation avec l'ensemble des bailleurs. C'est ainsi que le programme WACI (West Africa Coast Initiative) de l'ONUDC peut prendre en charge des éléments du projet ALCAO.

La lutte contre la drogue en Afrique de l'Ouest et notamment en Guinée doit être consolidée, tant par des moyens humains formés que par des dotations de matériel. Si le pays ne bénéficie que de formations et ne reçoit pas de matériel, les résultats se dégraderont de plus en plus. L'OCAD est une unité déstabilisée, sans aucun moyen pour la rédaction de procédures, et privée de tout matériel pour les interventions.

Même si la corruption y est présente, il est important de moderniser ce service pour impliquer davantage les policiers dans la lutte contre les stupéfiants. Si le service demeure en l'état, il faut s'attendre à un désintérêt pour la mission et une augmentation de la corruption.

11. MINI-GROUPE DE PRAIA

11.1 Analyse de la situation de sécurité

Si les îles du Cap-Vert restent relativement paisibles en apparence, la délinquance de droit commun y est en hausse. Les violences volontaires faites aux personnes et les atteintes aux biens, particulièrement les vols avec effraction, sont en augmentation constante. L'expulsion de jeunes Cap-Verdiens délinquants, initiée depuis quelques années principalement par les USA, vers leur pays d'origine a eu pour effet la constitution de gangs, vecteurs d'insécurité et promoteurs de trafics de drogues de voie publique, composés d'éléments violents, appelés localement « *thugs* », que l'on trouve principalement dans la capitale.

La grande criminalité, principalement liée aux trafics internationaux de cocaïne, touche de façon croissante la sécurité au Cap-Vert.

S'est tenu à Praia en mars 2013, le jugement d'une quinzaine d'accusés mis en cause dans le cadre de l'affaire dite « *Lancha Voadora* » au cours de laquelle avait été saisie, en octobre 2011, 1,5 tonne de cocaïne sur une embarcation tentant de débarquer sa cargaison sur l'île de Santiago. De nombreuses interpellations avaient suivi la saisie. Quinze personnalités (dont le directeur de la bourse des valeurs de Praia) avaient été arrêtées. Cette affaire impliquant des Capverdiens de la diaspora, installés en Europe, et des autochtones demeurant dans l'archipel met également en lumière des faits de blanchiment révélateurs exposant le pays à l'implantation durable d'organisations mafieuses.

Le procès s'est ouvert sous la protection d'un déploiement de forces tout à fait inhabituel : forces de police mais aussi détachements de forces armées, batteries anti-aériennes.

La conduite de ce procès est un enjeu stratégique pour le Cap-Vert et son verdict attendu pour le 3 juin 2013 permettra de mesurer le courage des autorités judiciaires et la volonté des autorités politiques de dissuader le trafic et le blanchiment.

Récemment, le 23 mars 2013, la Marine espagnole a saisi 2 tonnes de cocaïne sur un bateau venant du Venezuela à destination de Porto (Portugal) à 700 milles nautiques au sud-ouest du Cap-Vert. Cette prise résulte d'une enquête des services britanniques et portugais.

L'ancien chef d'Etat-major de la marine de Guinée-Bissao, José Américo Bubo Na Tchuto, a été arrêté par les autorités américaines dans les eaux internationales proches des côtes capverdiennes. Les Américains et leur prisonnier ont transité par le Cap-Vert avant de s'envoler pour les Etats-Unis.

Ces faits indiquent l'intensité du trafic de drogue dans l'immense zone économique exclusive du Cap-Vert et dans ses environs.

Le pays conserve des faiblesses notamment en matière de coordination des moyens de l'Etat. En ce qui concerne le contrôle aux frontières, des mesures visibles ont déjà été mises en œuvre pour en resserrer l'efficacité et renforcer la sûreté aéroportuaire.

Il reste cependant beaucoup à faire en matière de surveillance maritime et de contrôle aux frontières portuaires. La garde côtière, chargée de l'action de l'Etat en mer, est sous dimensionnée (136 agents, quelques embarcations, 1 seul navire capable d'effectuer des missions en haute mer pour un archipel comptant 10 îles) et dispose de budgets trop contraints pour effectuer les patrouilles nécessaires ce qui la conduit à compter, sans doute de manière excessive, sur le concours et la vigilance des marines de pays amis.

11.2 Point de situation sur la coopération de sécurité entre la France et le Cap-Vert

Les actions suivantes ont été mises sur agenda pour l'exercice 2013.

- Invitation du directeur de la police judiciaire à Dakar pour rencontrer les chefs des services homologues sénégalais ainsi que les officiers de liaison (ODL) « drogue - crime organisé » de la plateforme des ODL de Dakar dont les réunions hebdomadaires sont organisées à l'ambassade de France.

- Participation de 5 policiers capverdiens de la police judiciaire à une formation régionale sur la drogue (techniques d'enquêtes) en association avec des policiers de la police judiciaire sénégalaise et bissao-guinéenne.
- Participation de 3 agents capverdiens de la Cellule de renseignement financier (ou FIU) à une formation régionale à la lutte contre le blanchiment (traitement des déclarations d'opérations inhabituelles ou suspectes) en association avec des agents de services homologues sénégalais et bissao-guinéens (CENTIF).

12. MINI-GROUPE DE YAOUNDE

12.1 Situation

Le Cameroun semble peu touché par le trafic de drogue car aucune statistique fiable et précise n'est tenue ou tout du moins diffusée tant au niveau de la gendarmerie que de la police. Il est donc très difficile de produire une analyse exacte de la situation. Cependant, sa position stratégique (port de Douala) et son développement économique (plusieurs grandes villes) génèrent inévitablement un marché "en devenir".

Ainsi, le trafic serait en augmentation mais concernerait essentiellement le cannabis, la cocaïne et le Tramadol (médicament appelé Tramol). La cocaïne, non produite localement, arrive essentiellement du Nigéria. Concernant la vente, il n'existe pas d'organisation d'envergure, mais la vente se ferait dans la rue par les vendeurs de cigarettes ou les "callboxeurs" par petites quantités. Les produits sont transportés dans des sacs de vivres en grosses quantités pour ce qui concerne le cannabis, à bord de véhicules de brousse appelés OPEP (taxi clandestins).

Le Tramol, sous forme de comprimés, arrive clandestinement du Nigéria mais également d'Indonésie et d'Inde. Cette drogue rentre au Cameroun par l'Extrême Nord et l'Ouest (zone anglophone) et serait écoulée par des vendeurs de médicaments dans la rue. Il semblerait que ce soit un produit très prisé par les jeunes enfants.

En définitive, il ressort que les produits arrivent majoritairement du Nigéria et, a priori, sont souvent dissimulés dans les pièces détachées automobiles qui constituent une part importante des échanges avec ce pays.

12.2 L'évolution de la production

Seul le cannabis est cultivé clandestinement dans les zones rurales.

12.3 Recommandations

Pour ce qui concerne la lutte contre le trafic de drogue et la toxicomanie, le Cameroun est à l'heure actuelle encore trop peu actif. Pour progresser, il est indispensable d'entreprendre des actions dans tous les domaines :

- Formation et organisation des forces de sécurité à la lutte contre les stupéfiants ;
- Equipement des forces de sécurité en moyens de détection mais aussi de prévention ;
- Renfort des capacités de la chaîne judiciaire : formation des magistrats du Parquet, de l'instruction et du jugement;
- Mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et sensibilisation des populations ;
- Lutte contre les ventes illicites sur la voie publique (callbox, médicaments...) ;
- Renforcement du contrôle aux frontières pour lutter contre la contrebande.
